

auquel nous devons faire face, non seulement sur le plan cantonal, mais globalement sur le plan suisse.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 75 voix, sans oppositions; il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 3.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Les comptes 2008 de la Direction de la santé et des affaires sociales respectent le budget puisque l'excédent de charges du compte de fonctionnement vaut 536 millions et est inférieur de 36 millions par rapport au budget, soit une réduction de 6,3%, alors que les dépenses d'investissements présentent un léger dépassement de 260 000 francs, soit plus 2,5%.

Le personnel a augmenté d'environ 17 personnes, ce qui est dû au renforcement du personnel hospitalier tant médical que soignant du Réseau hospitalier fribourgeois où on a 24 unités supplémentaires et 1 unité à la buanderie de Marsens. Par contre, dans l'administration centrale de la Direction, nous avons une réduction de 7,5 postes.

Nous relevons que cette Direction pèse pour environ 34% sur les charges de fonctionnement de l'Etat; en ce qui concerne les investissements, seulement 8,6%. La part de la santé vaut 47% et tout ce qui concerne le domaine social vaut 53%. Les charges de fonctionnement

augmentent de 164 millions entre 2007 et 2008 pour passer de 848 millions à plus de 1 milliard de francs – eh! oui – soit 20% d'augmentation! Cette évolution est le résultat de transfert de charges, notamment la réorganisation du RHF et des effets de la RPT.

L'amélioration des comptes est due principalement aux éléments suivants. Pour 5,7 millions, «Hospitalisations hors du canton»: dans ce cas, nous avons des tarifs qui sont inférieurs à ce qui était prévu ainsi que le nombre de cas. Nous avons également de nouvelles prestations offertes à Fribourg à l'Hôpital cantonal, comme par exemple la cardiologie interventionnelle, qui réduisent les cas à l'extérieur du canton. Nous avons aussi une réduction de 20,1 millions de francs à la suite d'une erreur de budgétisation dans le calcul des subventions cantonales pour les personnes handicapées. Il n'a en effet pas été tenu compte du fait que le report sur le canton du retrait de subventionnements de l'OFAS, en ce qui concerne l'effet RPT, ne concernait que 80% et non 100% des montants.

Nous avons une réduction de 15,5 millions qui concerne les prestations complémentaires AVS et AI en diminution de 9,3 millions, respectivement 6,2 millions. Les dépenses sont stabilisées au niveau de 2006, à savoir aux alentours de 130 millions. Nous avons également une réduction de 12,5 millions au compte des subventions cantonales pour l'assurance-maladie. Là, nous avons affaire à un budget trop généreux et le nombre de cas également est en diminution depuis plusieurs années dans ce secteur.

Nous relevons également le versement de la Confédération de 11,4 millions comme solde du décompte 2007 des réductions de primes à l'assurance-maladie, somme qui a été transformée en provision affectée à cet effet pour les années à venir.

Nous relevons une forte hausse des charges salariales au Réseau hospitalier fribourgeois de 7,4 millions due:

- à une différence de l'indexation d'un demi-point entre le budget et la décision du Conseil d'Etat, ce qui fait un peu plus de 1 million de francs;
- un rattrapage des heures supplémentaires qui ont été payées pour environ 1 million de francs;
- des frais de recrutement de personnel qui sont élevés et enfin
- du personnel supplémentaire (plus de 20 postes).

Le solde des heures supplémentaires du Réseau hospitalier fribourgeois au 31.12.2008 est de l'ordre de 48 000 heures. Une solution à cette situation devra être trouvée par les instances dirigeantes du Réseau.

Enfin, nous relevons le montant de 2,7 millions versé au fonds de régularisation des résultats du Réseau hospitalier fribourgeois, montant qui trouve son origine dans la loi sur le RHF et les comptes 2007. Ce montant concerne donc les comptes 2007 et non 2008. Pour rappel, la moitié de la part non utilisée du budget global reste acquise au RHF en augmentation de ses fonds propres, l'autre moitié étant restituée à l'Etat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Juste en ce qui concerne les heures supplémentaires pour l'Hôpital fribourgeois, il y a effectivement un solde 48 082 heures en 2008, mais ce

solde s'élevait à 70 054 heures en 2007 donc des mesures ont déjà été prises et continueront d'être prises pour pouvoir contrôler ce poste de manière plus précise.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Mon intervention vient en appui de la remarque de M. le Rapporteur. Le Réseau hospitalier fribourgeois fonctionne, comme nous le constatons, avec une enveloppe budgétaire sous la responsabilité de son conseil d'administration. Nous constatons des frais importants de recrutement du personnel et ce même personnel accuse ces fameuses heures supplémentaires dont la quantité m'interpelle. Bien qu'en diminution depuis 2007 où nous avions là une pointe d'environ 70 000 heures, elles sont au nombre de 48 000 en 2008; c'est énorme! Il est vrai que la méthode des soins aux patients s'est fortement modifiée et que la partie, disons, administrative prend de plus en plus de place. J'espère donc, à titre personnel, qu'une attention particulière sera apportée pour qu'une solution équitable soit donnée, partant du principe aussi que ces heures ne sont parfois pas encore toutes payées, rémunérées.

Voilà, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête, M^{me} la Commissaire du gouvernement.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Je voudrais aussi abonder dans le sens de M. Claude Chassot et poser la question à M^{me} la Commissaire: est-ce qu'on a doté nos homes de personnel suffisant? J'ai vu dernièrement qu'on faisait des recherches de personnel jusqu'en France pour trouver des infirmières, des gens qualifiés, etc. Moi, qui suis peut-être plus près des homes que la majeure partie de cette assemblée, je pense et je l'ai remarqué: ce manque de personnel, notamment aux heures des repas, fait cruellement défaut. Je souhaiterais que chaque résident qui, finalement, paie 300 à 400 francs par jour pour être dans un home, ait au moins quelqu'un pour l'accompagner à midi pour manger sa soupe, son yoghourt. Ça, pour moi, c'est important! Personnellement, je l'ai remarqué, je l'ai constaté, il y a un manque de personnel dans ce secteur-là.

La deuxième chose que je voudrais soulever, c'est l'indemnité forfaitaire versée à la personne qui garde un proche dépendant à domicile. Il y a des années et des années qu'on revient sur ce sujet et je crois que là, 25 francs par jour, ça ne tient plus la route, aujourd'hui à l'époque où les milliards s'envolent.

M^{me} la Commissaire, je compte sur vous pour taper sur ce clou. Dites-moi ce que c'est que 25 francs! Vous sortez d'ici, vous perdez votre paquet de cigarettes, c'est à peu près 25 francs de «foutu loin», voilà Madame! Merci.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Dans le cadre de l'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile, il en a coûté un peu plus de 19 millions au canton et la récupération auprès de la Confédération a été d'environ 15 700 000 francs. Vous mentionnez qu'il y a un solde, donc à charge du canton, de 3 747 000 francs. J'ai une question par rapport à ces recettes où il y a encore 5 100 000 francs qui sont une part de la Confédération aux frais des mesures d'intégration des personnes admises à titre provisoire. J'aimerais savoir qui

est bénéficiaire de ces montants. Est-ce Caritas? Est-ce quand même ORS? Je n'ai pas très bien compris le système. Merci de me donner réponse!

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Je remercie les différents intervenants. La députée Claudia Cotting, respectivement le député Louis Duc, s'adressent directement à M^{me} la Commissaire. Donc je laisserai M^{me} la Commissaire répondre à ces différentes questions.

En ce qui concerne l'intervention du député Chassot au sujet du recrutement, effectivement, nous avons constaté dans le cadre de la CFG des frais très importants au niveau du recrutement. Nous avons obtenu de la Direction la réponse, disons, qu'il fallait. Il s'agit de recrutements liés à la constitution du Réseau hospitalier fribourgeois. Donc là, il manquait certains postes, des postes extrêmement importants, de médecins chefs, etc. Il s'agissait de faire du recrutement, non pas seulement en Suisse mais en Europe. Cela a augmenté les coûts, aussi en raison des problèmes de langue. Voilà donc les explications que nous avons reçues de la Direction mais, effectivement, nous avons aussi constaté que ces coûts étaient élevés.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, je crois que je me suis déjà exprimé. C'est, si j'ai bien compris, un souhait du député Chassot que cette situation change.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne les frais de recrutement, je crois que M. le Rapporteur l'a précisé, c'est aussi un poste que nous gardons sous surveillance mais la réalité fait qu'effectivement nous devons aller recruter au-delà de nos frontières par manque de personnel suisse.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, effectivement je l'ai dit, c'est aussi un poste qui fait l'objet d'une attention particulière. Quand j'ai dit qu'il y avait un solde de 48 082 heures à la fin de 2008, cela ne veut pas dire que toutes ces heures doivent être payées. Vous savez que le personnel a le droit d'avoir des heures en moins ou en plus et qu'il y a un jeu qui se fait là et que ce n'est pas l'ensemble des heures qui devraient être payées; une partie va être compensée dans ces prochains jours. En 2008, les heures supplémentaires n'ont pas augmenté puisqu'on a même enregistré une légère diminution, moins 2159 heures. Cette stabilisation est principalement due au Service des soins hospitaliers et est certainement aussi due aux 30 postes supplémentaires que nous avons pu octroyer pour 2009. En 2008, il y avait aussi un certain nombre de postes qui avaient été octroyés, ce qui a permis de détendre un peu la charge de travail. Il n'en demeure pas moins que l'activité ambulatoire est en augmentation: c'est plus 14% d'activité, et là, effectivement, il y a une augmentation de la charge de travail.

Pour le personnel des EMS, je dois dire que la dotation est calculée très précisément en fonction du degré de la personne. Nous avons quatre degrés dans le canton: A, B, C, D et une dotation est donnée par degré. Pour une personne degré D, qui est le degré le plus lourd, c'est plus d'un équivalent plein-temps qui est affecté pour

la personne. En l'occurrence, les dotations du canton de Fribourg sont plutôt généreuses en comparaison d'autres cantons. Nous, nous n'avons pas relevé de problématique particulière. Par contre, il est vrai que la problématique de la prise en charge se complexifie dans les EMS, surtout avec le nombre de cas de personnes atteintes de démence. Là nous devons trouver effectivement des solutions pour améliorer la formation en psycho-gériatrie pour le personnel et avoir une réflexion aussi pour savoir si nous allons poursuivre l'expérience que nous avons initiée à la Résidence des Chênes où nous avons une unité de douze lits, qui est en unité-pilote pour la psycho-gériatrie, unité à laquelle nous avons affecté un peu de personnel supplémentaire. Nous sommes en phase d'évaluation de ce projet pour voir dans quelle mesure nous pourrions le dupliquer ailleurs dans le canton; peut-être que c'est une des réponses qui pourra être apportée dans le domaine de la formation du personnel.

D'autre part, nous avons, en 2008, la consultation «Liaison» en lien avec le réseau de soins en santé mentale. Nous intervenons dans quatorze EMS et, dès 2009, nous avons offert à l'ensemble des EMS intéressés cette consultation «Liaison». Donc là il y a une extension de l'offre et une aide qui certainement sera la bienvenue!

En ce qui concerne les indemnités forfaitaires versées aux personnes qui s'occupent à domicile de proches dépendants, nous avons eu une réflexion l'année passée avec les préfets. Ce qui avait été décidé pour l'année passée, c'était que tous les districts appliquent déjà 25 francs. Tous les districts ont revu ou sont en train de revoir leur règlement pour que l'ensemble des districts appliquent ces 25 francs. La phase suivante sera certainement un examen de l'augmentation de cette indemnité car, c'est vrai, que c'est plutôt un montant de reconnaissance à la famille qui garde sa personne; là, je rejoins tout à fait les propos de M. Duc.

En ce qui concerne les mesures d'insertion sociale pour les requérants, le montant que nous avons reçu en 2008 était un montant d'indemnités pour rattraper la nouvelle loi pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire de plus de sept ans qui, depuis le 1^{er} janvier 2008, sont à charge entière du canton. Nous avons reçu, par personne, un montant pour que nous puissions mettre en place des mesures d'intégration pour ces personnes. Dans ces montants, il y aussi le montant qui comprend les subventions fédérales versées au canton pour nous permettre d'assumer l'aide matérielle aux requérants d'asile déboutés. Pour chaque requérant d'asile, comme contribution, nous recevons un montant que devons gérer sur la longueur. C'était la constitution du fonds et nous utiliserons au fur et à mesure des besoins ces montants versés. Nous avons donc mis en place un concept d'intégration, c'est l'affaire du Service de l'action sociale (SASoc). Nous avons vraiment l'intention de pouvoir favoriser l'intégration de l'ensemble des requérants d'asile dans le canton avec des concepts visant la réinsertion professionnelle. Comme je l'ai dit, les requérants d'asile de plus de sept ans seront dorénavant à la seule charge du canton. Nous souhaitons vraiment favoriser la réintégration pour pouvoir permettre à ces personnes de retrouver un travail et de trouver une indépendance

financière, idem pour ceux qui arrivent dans le canton parce qu'il est vraiment dans l'intérêt du canton et des communes que ces personnes puissent être intégrées le plus rapidement possible afin de ne pas émerger dans les budgets de l'aide sociale du canton et des communes.

Si des montants sont versés à la société ORS, c'est pour mettre en place des mesures d'intégration en tant que telles ou pour financer des cours spécifiques.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Elections¹

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un membre de la Commission cantonale de la protection des données, en remplacement de M. Joseph Eigenmann, démissionnaire

Bulletins distribués: 97; rentrés: 87; blanc: 1; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu pour la fin de la période légale M. André Marmy, par 86 voix.

Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix: Dominique Corminbœuf: 37, Claude Jabornigg: 26, Olivier Joye: 17, Huguette-Mélanie Scherrer: 17.

Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 94; rentrés: 91; blancs: 2; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Ont obtenu des voix: Andreas von Känel: 49, Gaëlle Bujard: 33, Thomas Schick: 16.

Un-e assesseur-e auprès de la Commission d'expropriation

Bulletins distribués: 85; rentrés: 78; blancs: 20; nuls: 5; valables: 53; majorité absolue: 27.

Est élu pour une durée indéterminée M. Edgar Schorderet, à Marly, par 53 voix.

Le Président. Nous allons procéder au 2^e tour pour le poste de suppléant au tribunal d'arrondissement de la Broye, étant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables.

Ce deuxième tour de scrutin est libre dans la mesure où vous pouvez donner votre voix à l'un des quatre candidats éligibles.

¹ Préavis pp. 768ss.